



**Déclaration commune  
de la Conférence des évêques catholiques du Canada  
et de l'Organisation catholique canadienne pour le développement et la paix – Caritas Canada**

L'Organisation catholique canadienne pour le développement et la paix – Caritas Canada (OCCDP) et la Conférence des évêques catholiques du Canada (CECC) poursuivent l'examen d'un certain nombre de partenaires de Développement et Paix. En tant que Caritas nationale au Canada, et du fait que les évêques canadiens lui ont confié une mission et un mandat précis, Développement et Paix reconnaît l'importance de veiller à ce que son travail et celui de ses partenaires directs n'entrent pas en contradiction avec les principes et les valeurs de l'enseignement social et moral catholique. C'est ce qu'on attend de tous les organismes et toutes les agences de l'Église.

Avec l'autorisation du Conseil permanent de la CECC et du Conseil national de l'OCCDP, une équipe formée de membres du personnel et de conseillers de la CECC et de l'OCCDP effectue le travail de recherche fondamentale. Cette équipe relève des cinq évêques qui constituent le Comité permanent de la CECC pour Développement et Paix, ainsi que des membres du Conseil national qui siègent au Comité de liaison permanent de l'OCCDP, qui lui fait pendant. Lors de leur récente Assemblée plénière, en septembre 2018, les évêques du Canada étaient unis dans leur souhait que l'examen de l'OCCDP se poursuive dans le but d'aborder et de rectifier un certain nombre de questions soulevées depuis un certain temps au sujet des partenaires de l'OCCDP et de la méthode suivie pour les choisir et les évaluer.

La CECC et l'OCCDP ont convenu que les constatations initiales de cet examen feraient l'objet d'une vérification, d'un complément de réflexion, d'une mise en contexte et d'une discussion. On a également convenu que ces premières constatations ne seraient rendues publiques qu'au terme d'un examen approfondi et minutieux. En fait, les premières constatations sont le fruit d'une démarche accomplie sous le signe de l'intégrité, de la diligence et du professionnalisme.

Il est regrettable que des données non autorisées et incomplètes aient été divulguées récemment dans les médias, et ce, sans le consentement de la CECC ou de l'OCCDP. La CECC et l'OCCDP s'inquiètent l'une et l'autre de ce que la publication prématurée de certains renseignements ne vienne compromettre la démarche conjointe, miner les conclusions d'un examen qui n'est pas terminé, et projeter un éclairage négatif ou erroné sur les partenaires internationaux, sur l'OCCDP et sur la CECC.

Le 26 novembre 2018